

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

CPTÉ n° 93.007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 19 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

11 Janvier 1993

11 Janvier 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mme PARROU, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON par M. LE GUEUT  
Mme PELTIER par M. QUENTIN

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO et BARRIERE

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 30

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

**VOTE** : UNANIMITE

Au titre des réflexions en cours sur les actions à mener en faveur de la jeunesse, il a pu être mis en évidence, en liaison avec les partenaires sociaux, les difficultés de logement des jeunes en formation et des jeunes travailleurs, des étudiants, travailleurs

saisonniers, mères célibataires ou jeunes couples, jeunes en situation de rupture de famille et jeunes en grande difficulté.

Il a donc été étudié le projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs d'une capacité de 20 lits répartis en 14 studios :

- 8 à un lit
- 6 à deux lits

respectant les normes des Foyers des Jeunes Travailleurs (kitchenette, douche, WC).

L'investissement total est de :

- 1.370.000 Francs financés de la manière suivante :

- ETAT 212.000 Francs
- DEPARTEMENT 315.300 Francs
- C.A.F. 411.000 Francs
- VILLE 431.700 Francs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- de solliciter au titre de la mise en place d'un foyer de jeunes travailleurs des subventions au taux le plus élevé possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département et de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 20 Janvier 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint